



SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE 2023-2025

Cadre du schéma pluriannuel

L'article 47 de la loi française n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service numérique d'ENGIE d'être accessible à tous, selon le champ d'application défini dans le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

L'accessibilité numérique vise à assurer que les services numériques destinés aux parties prenantes d'ENGIE soient utilisables par toute personne, quelle que soit sa situation, y compris de handicap.

Pour être conforme au RGAA, ENGIE doit publier trois documents :

- Une déclaration d'accessibilité numérique par service, basée sur un audit RGAA qui atteste de son état de conformité ;
- Un schéma pluriannuel (maximum 3 ans), présentant la politique d'ENGIE en matière d'accessibilité numérique dont l'objectif est d'informer le public des actions et moyens mis en place pour rendre accessible les services à tous et conformes au RGAA ;
- Un plan d'actions de l'année en cours incluant le bilan des actions réalisées l'année précédente.

Le présent document correspond au schéma pluriannuel 2023-2025 du Groupe ENGIE.



Table des matières

Cadre du schéma pluriannuel	1
1. Les engagements du Groupe ENGIE	3
2. Définition de l'accessibilité numérique	3
3. Politique d'accessibilité numérique.....	3
4. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique	3
5. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique.....	4
5.1 Recrutement.....	4
5.2 Actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs.....	4
5.3 Recours à des compétences externes	4
5.4 Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles prestataires et partenaires.....	4
5.5 Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les nouveaux projets	5
5.6 Traitement des demandes des usagers	5
6. Périmètre fonctionnel.....	5
7. Plans annuels	7



1. Les engagements du Groupe ENGIE

Engagé de longue date, dans l'inclusion des individus dans leur diversité, le Groupe ENGIE déploie une ambitieuse politique de Diversité, Équité et Inclusion (DEI). Véritable levier stratégique au service de la performance du Groupe, elle a pour objectifs :

- De prendre en compte les compétences de chaque personne, quelles que soient leurs personnalités, origines, préférences, croyances ou particularités ;
- De garantir à chaque collaborateur du Groupe l'égalité des chances, la sécurité des conditions de travail ainsi qu'un environnement de travail inclusif où la discrimination, les harcèlements et les violences ne sont pas tolérés ;
- D'offrir à chaque collaborateur un environnement permettant le partage et l'enrichissement mutuel des points de vue.

L'accessibilité numérique s'inscrit pleinement dans cette ambition pour les collaborateurs d'ENGIE.

Pour ses clients, ENGIE vise l'équité dans l'accès et l'utilisation de ses services numériques, en prenant en compte la diversité de situations.

2. Définition de l'accessibilité numérique

Selon le RGAA, le handicap est défini comme : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (article L. 114 du code de l'action sociale et des familles).

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services numériques accessibles à tous, c'est-à-dire :

- **Perceptibles** : par exemple, faciliter la perception visuelle, auditive et tactile du contenu par l'utilisateur, proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel, créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure ;
- **Utilisables** : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu, rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier, laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu, ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;
- **Compréhensibles** : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible, aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie ;
- **Robustes** : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

3. Politique d'accessibilité numérique

Dans le cadre de sa stratégie Diversité, Équité et Inclusion (DEI), ENGIE a défini une politique d'accessibilité numérique, qui se décline sur 3 ans dans le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique.

4. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Un comité dédié à l'accessibilité numérique (le Groupe de Travail inter-directions "Accessibilité numérique") a été constitué en 2021 en vue de compléter le schéma



pluriannuel, identifier les applications prioritaires et mettre en place les plans d'actions associés.

Chaque projet de mise en conformité identifie et met en œuvre les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, notamment à travers une assistance par des sociétés spécialisées.

Une offre interne a été créée pour accompagner la mise en œuvre de l'accessibilité numérique au sein du groupe ENGIE. Par exemple, un programme de formation a été développé pour sensibiliser les employés à l'accessibilité numérique et aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité web. De plus, des outils spécifiques ont été fournis pour aider les équipes à rendre les contenus numériques plus accessibles à tous.

5. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

Les instances suivantes permettent la prise en compte de l'accessibilité numérique dans le Groupe :

- Un comité de pilotage Diversité, Équité et Inclusion (DEI), auquel prennent part les Directeurs Généraux Adjointes du Groupe en charge du SI & Digital et des Ressources Humaines ;
- Un comité opérationnel Accessibilité Numérique, auquel prennent part le Référent accessibilité numérique Groupe et le Manager DEI ;
- Une communauté Accessibilité Numérique, regroupant un référent par domaine, en charge de mettre en œuvre l'accessibilité numérique dans leur périmètre, avec l'aide d'experts SI & Digital et DEI.

Les éléments ci-dessous décrivent les points sur lesquels ENGIE va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

5.1 Recrutement

Les compétences en accessibilité numérique seront mises en exergue dans les fiches de poste le nécessitant. Des ajustements restent à apporter aux processus de recrutement pour s'assurer d'une prise en compte du sujet.

Les projets applicatifs les plus récents, telle que la nouvelle solution RH Groupe, visent d'ores et déjà à répondre aux besoins d'accessibilité numérique.

5.2 Actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs

Un plan de formation des professionnels concernés est à mettre en place.

Des sessions de sensibilisation sont actuellement organisées, notamment dans le cadre des semaines européennes de l'emploi des personnes handicapées.

5.3 Recours à des compétences externes

ENGIE sollicite des expertises internes et externes disposant des moyens techniques et outillages requis pour tester et valider l'accessibilité numérique.

5.4 Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles prestataires et partenaires

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures devront être adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA tout au long du processus achat (du cahier des charges au contrat).



5.5 Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les nouveaux projets

Une sensibilisation des acteurs concernés au sein des entités du Groupe est en cours.

Ces acteurs peuvent s'appuyer pour leurs nouveaux projets sur l'offre d'accompagnement mise en place par ENGIE Digital et GBS-IT.

La prise en compte des personnes en situation de handicap dans les tests utilisateurs est effectuée aujourd'hui de manière partielle. Elle est en cours de systématisation et devrait s'appuyer partiellement sur des prestataires externes.

5.6 Traitement des demandes des usagers

Un suivi des demandes des usagers et de leur statut sera réalisé pour le compte du médiateur ENGIE par le référent accessibilité numérique, qui s'assurera de leur traitement.

6. Périmètre fonctionnel

La liste des applications concernées et leur calendrier de prise en charge est en cours de définition et permettra d'avoir une vision globale de la mise en œuvre des actions correctives.

Chaque propriétaire de site garde la responsabilité de l'identification détaillée et de la mise en œuvre des actions et moyens requis.

A date, un travail conjoint au sein du Groupe de Travail inter-directions "Accessibilité numérique" a permis un premier recensement. Les audits de conformité RGAA listés dans le tableau ci-après ont été réalisés. Enfin, de nouveaux audits pourront être diligentés en fonction des résultats du recensement des applications.

Pour les quatre entités régulées du groupe ENGIE (GRT Gaz, GRDF, Storengy et Elengy), des échanges réguliers ont lieu pour s'assurer de la montée en compétences et de l'absence de risque, ceci dans le respect du code de bonne conduite de ces entités. Elles sont suivies d'un astérisque dans le tableau ci-après.

Les mesures d'accessibilité obligatoires restant, à ce stade, prioritaires compte tenu du reste à faire sur le sujet de l'accessibilité numérique, les mesures d'accessibilité non obligatoires seront prises en compte dans un second temps.

Site	URL	Date de réalisation de l'audit RGAA	Statut de l'audit RGAA
GrDF*	https://www.grdf.fr	06/12/2020	Réalisé
MyPortal	Plateforme interne	05/2021	Réalisé
GRT Gaz*	https://www.grtgaz.com	24/05/2021	Réalisé
ENGIE DIGITAL	https://digital.engie.com/	08/07/2021	Réalisé
Storengy*	https://www.storengy.com/	22/10/2021	Réalisé
eCare Monitoring	Plateforme interne	01/02/2022	Réalisé
Gaz Tarif Réglementé	https://gaz-tarif-reglemente.fr/	21/02/2022	Réalisé
ENGIE Green	https://www.engie-green.fr/	04/07/2022	Réalisé
ENGIE Entreprises et Collectivités	https://entreprises-collectivites.engie.fr/	25/08/2022	Réalisé
ENGIE Particuliers	https://particuliers.engie.fr	22/09/2022	Réalisé
ENGIE.COM	https://www.engie.com	29/07/2022	Réalisé
Digiplace	Plateforme interne	11/2022	Réalisé
ENGIE.design	https://engie.design/	01/2023	Réalisé
RH Hub	https://engie.sharepoint.com/sites/HRHub-en	En cours	En cours
Intranet Groupe ENGIE	https://engie.sharepoint.com/sites/ENGIEIntranet	11/04/2023	Réalisé
Sites Carrières ENGIE	https://jobs.engie.com/	30/05/2023	Réalisé
Site d'accès aux services	https://engiegbbs.livingat.bymyportal.com/fr/login	03/01/2023	Réalisé
Immobilier Living@	Plateformes internes	En cours	En cours



Intranets Storengy (SAS et France)	Plateformes internes	En cours	En cours
MyITContract Plateforme juridique	Plateforme interne	En cours	En cours
ENGIE SOLUTION	https://www.engie-solutions.com/fr	25/07/2024	Réalisé

7. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique d'ENGIE.

Les plans d'actions annuels de 2023 à 2025 sont publiés chaque année. Ils sont mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des actions. Ils sont consultables sur la même page Web que le schéma pluriannuel.

	Statut	Date de mise à jour
Plan annuel 2023	À venir	À venir